



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 15/04/2026

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langelfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Le procès-verbal de la réunion du 01/04/2026 a été approuvé à l'unanimité.



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

ERRATUM

Procès-verbal du 25/03/2026

Rubrique Absence de désignation du responsable sécurité

NEZIGNAN EVEQUE ES 1 (536792)

54091054 – D4 (C) du 22/03/2026

Amende : 30 €

Courriel du 27/03/2026 du club ET.S. NEZIGNANAISE indiquant que le responsable sécurité était bien présent, noté en tant qu'adjoint sur le banc sur la FMI.

Contacté, l'arbitre officiel a confirmé les dires du club par mail le 02/04/2026.

Afin d'éviter des amendes inutiles, la Commission rappelle que le responsable sécurité (obligatoire de D1 à D5) doit être renseigné sur la tablette dans « Infos arbitre », puis « FONCTION », ainsi il apparaîtra sur la FMI dans l'encadré « AUTRES OFFICIELS DES CLUBS ».

COUPES DE L'HÉRAULT

Le tirage au sort des ½ Finales de Coupe de l'Hérault Seniors et Challenge Maurice Martin du 26/04/2026 s'est tenu le jeudi 09/04/2026 à 18h30 dans l'atrium de la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Etaient présents :

M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football

M. Robert Gadea, Vice-Président

M. Joseph Cardoville, Secrétaire Général

MM. José Garcia, Michel Marot, Guy Michelier, Jacques Naudet, membres du Comité de Direction

M. Jean-Philippe Bacou, permanent

M. Francis Andreu, Trésorier Général Adjoint de la Ligue Football Occitanie

M. Jean Almarcha, Président d'Hérault Sports

M^{me} Claire Guerrero, Directrice Hérault Sports

M^{mes} Pascale Causse, Evelyne Malafosse, M. Laurent Guedj, Hérault Sports

M. Adrien Beria, ICI Hérault

M^{me} Nathalie Hardouin, Midi Libre

MM. Bruno Lefevre et Sylvain Sanna, membres de la Commission Seniors

Les clubs A.S. ATLAS PAILLADE, A.S. ST MATHIEU DE TREVIERS, CASTELNAU CRES F.C., JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION, LA CLERMONTAISE, P.I. VENDARGUES

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

**ST MATHIEU AS 1/JACOU CLAPIERS FA 1 ou MAUGUIO CARNON US 1
CASTELNAU CR. 1/VENDARGUES PI 1**



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



CHALLENGE MAURICE MARTIN

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

CLERMONTAISE 2/MAUGUIO CARNON US 2
PEROLS ES 2/M. ATLAS PAILLADE 3

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

ST MATHIEU AS 1/JACOU CLAPIERS FA 1 ou **MAUGUIO CARNON US 1**
CASTELNAU CR. 1/VENDARGUES PI 1

Du 26/04/2026

Sont données à jouer en semaine au plus tard le 29/04/2026, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District

(Journée 23 des championnats régionaux)

D1

CLERMONTAISE 2/CASTELNAU CRES FC 2

Du 26/04/2026 (journée 12 du 08/02/2026 reportée par la permanence du District)

Est reportée au 01/05/2026, jour férié et journée de rattrapage au calendrier général

(Challenge Maurice Martin)

LUNEL GC 2/ST THIBERY SC 1

Du 01/05/2026 (Journée 14 du 22/02/2026 reprogrammée)

Est reportée au 06/05/2026

(Accord des clubs)

D2

⚽ Poule A

M. ATLAS PAILLADE 3/VENDARGUES PI 2

Du 26/04/2026 (journée 14 du 22/02/2026 donnée à rejouer)

Est reportée au 01/05/2026, jour férié et journée de rattrapage au calendrier général

(Challenge Maurice Martin)

JACOU CLAPIERS FA 2/LATTES AS 2

Du 17/05/2026

Est avancée au 13/05/2026

(Accord Footclubs)

⚽ Poule B

ALIGNAN AC 1/MIREVAL AS 1

Du 01/05/2026 (Journée 15 du 15/03/2026 reportée)

Est reportée au 03/05/2026

(Accord des clubs)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



D3

⚽ Poule A

RACING CANTON GANGES/MAUGUIO CARNON US 2

Du 26/04/2026 (journée 11 du 25/01/2026 reportée au 08/03/2026, puis au 26/04/2026)
Est reportée au 01/05/2026, jour férié et journée de rattrapage au calendrier général
(Challenge Maurice Martin)

⚽ Poule B

PAULHAN ES 2/CANET AS 2

Du 26/04/2026 (Journée 13 du 15/02/2026 reportée)
Est reportée au 14/05/2026
(Installation en travaux du 21/04/2026 au 30/04/2026 – Accord des clubs)

D4

⚽ Poule A

ST MATHIEU AS 1/JACOU CLAPIERS FA 3

Du 17/05/2026
Est avancée au 06/05/2026
(Festa trail – Accord des clubs)

⚽ Poule B

MUC FOOTBALL 1/MIREVAL AS 2

Du 01/05/2026 (Journée 16 du 22/03/2026 reprogrammée)
Est avancée au 15/04/2026
(Accord des clubs)

VILLEVEYRAC US 2/MUC FOOTBALL 1

Du 26/04/2026
Est avancée au 19/04/2026 (programmation initiale)
(Accord Footclubs)

⚽ Poule C

NEFFIES ROUJAN RC 1/BOUJAN FC 1

Du 01/05/2026 (Journée 15 du 15/03/2026 reportée)
Est avancée au 30/04/2026
(Accord des clubs)

D5

⚽ Poule A

ST MATHIEU AS 2/M. LUNARET NORD 1

Du 17/05/2026
Est avancée au 13/05/2026
(Festa trail – Accord des clubs)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



VÉTÉRANS

⚽ Poule A

M. PAILLADE MERCURE 32/M. ARCEAUX 33

Du 17/04/2026 (Journée 16)

Est reportée au 01/05/2026

(Installation indisponible – Accord des clubs)

INFORMATION AUX CLUBS

Suite à la mise hors compétition à titre conservatoire de l'équipe Vétérans de SIRIUS GIRLS POMEROLS, décision prise par le bureau financier lors de sa séance du 17/12/2025, notifiée au club le 19/12/2025 via notifoot, et l'absence de règlement de la dette constatée lors de la réunion du 16/03/2026 du bureau financier qui propose la radiation du club au Comité de Direction du District de l'Hérault de Football, nous vous informons que la rencontre Vétérans (A) du 17/04/2026 **SIRIUS GIRLS POMEROLS 31/VALERGUES AS 33 n'aura pas lieu, donnée perdue par pénalité sur le score de trois buts à zéro à l'équipe SIRIUS GIRLS POMEROLS 31, pour en reporter le bénéfice à l'équipe VALERGUES AS 33.**

DÉCISION

Suite à la décision prise par le bureau financier lors de sa réunion du 16/03/2026 d'infliger à l'encontre de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club ARSENAL CROIX D'ARGENT F. C. évoluant en D2 un retrait de six points avec sursis, lequel retrait deviendra automatiquement ferme à défaut d'apurement intégral de la dette au plus tard le 10/04/2026, et en l'absence de règlement de la dette à ce jour, **la Commission Seniors applique un retrait de six points ferme au classement à l'équipe ARSENAL CROIX ARGENT 1.**

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de leur notification selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

ABSENCE DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SÉCURITÉ

Vu les feuilles de matchs,
Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

SC SETE 2 (564600)

54089472 – D3 (B) du 04/04/2026

Amende : 30 €

JACOU CLAPIERS FA 3 (582757)

54102869 – DA (A) du 12/04/2026

Amende : 30 €

ST MARTIN LONDRES US 1 (503184)

54102873 – DA (A) du 12/04/2026

Amende : 30 €

ESGVH 3 (503188)

54091063 – DA (C) du 11/04/2026

Amende : 30 €



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



THEZAN ST GENIES 1 (552764)

54091065 – DA (C) du 12/04/2026

Amende : 30 €

NEZIGNAN EVEQUE ES 1 (536792)

54091063 – DA (C) du 12/04/2026

Amende : 30 €

ST MARTIN LONDRES US 2 (503184)

54103154 – D5 (A) du 11/04/2026

Amende : 30 €

MAURIN FC 2 (532946)

54103155 – D5 (A) du 11/04/2026

Amende : 30 €

FORFAITS

CAZOULS MAR MAU 2 (521617)

55576544 – Challenge Maurice Martin du 04/04/2026

À M. ATLAS PAILLADE 3

Courriel du 02/04/2026

Amende : 200 € (forfait notifié dans les dix jours précédant la rencontre à partir des 8^e de Finale)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

MIDI LIROU CAP POILH 1 (551003)

54091028 – D4 (C) du 05/04/2026

À NEZIGNAN EVEQUE ES 1

Courriel du 03/04/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Débit : 123 € (551003)

Indemnité kilométrique

41 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

MIDI LIROU CAP POILH 1 (551003)

54091064 – D4 (C) du 12/04/2026

Contre ENT.HAUTS CANTONS 2

Courriel du 10/04/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 40 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

LAVERUNE FC 1 (541831)

54071632 – D2 (A) du 11/04/2026

À M. CELLENEUVE 1

Courriel du 10/04/2026 traité par la permanence du District

Amende : 140 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FORFAIT GÉNÉRAL

LE BOSC ES VETERANS 31 (590493)

Vétérans (B)

Courriel du 02/04/2026

Amende : 90 € (forfait général dans les cinq derniers matchs pour les compétitions en une phase)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLE DE MATCH NON CONFORME

Vu la feuille de match,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique au club ci-après une amende de 30 € pour feuille de match non conforme lors de la rencontre suivante :

ROC SOCIAL SETE 32 (541759)

54226894 – Vétérans (C) du 03/04/2026

Amende : 30 € (banc)

FEUILLE DE MATCH ADRESSÉE HORS DÉLAI

VU la feuille de match,

La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délai :

MARAUSSAN AO 33 (590268)

54231592 – Vétérans (E) du 27/03/2026

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Version papier par mail le 15/04/2026)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE ADRESSÉE HORS DÉLAI

VU la feuille de match informatisée,



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match informatisée adressée hors délai :

ST AUNES GS 1 (522476)

54103102 – D5 (A) du 05/04/2026

Amende : 2^e HD* : 50 € (1^{er} HD* PV Jeunes du 18/11/2025)

(Transmission le 11/04/2026)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu la feuille de match version « papier »,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique au club ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

RS GIGEANNAIS 32 (564863)

54231949 – Vétérans (B) du 10/04/2026

Amende : 3^e infraction : 50 € (cf. PV du 21/01/2026)

(Tablette version 3.9)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

PORT MARIANNE MTP FC 1

54090674 – D4 (B) du 12/04/2026

MUDAISON ES 1

54103150 – D5 (A) du 12/04/2026

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 29/04/2026**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Prochaine réunion le 29/04/2026

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou